



CENTRE DE CONTACT SUISSES-IMMIGRÉS

25, Route des Acacias - 1227 Les Acacias/Genève – Tél: 022 304 48 60 – www.ccsi.ch - CCP 12-21188-7

2012

UNE PRÉCARITÉ CROISSANTE

La crise économique qui sévit à travers l'Europe n'est pas qu'un phénomène désincarné dont on parle dans les médias. Ses effets sur la population sont bien réels, et les associations actives dans le domaine du social et de la migration sont, à l'instar du CCSI, en première ligne pour le constater: les personnes migrantes – surtout si elles sont arrivées récemment – sont parmi les plus touchées par la crise. À l'accueil du CCSI par exemple, le nombre de cas traités a augmenté de 28% depuis 2009. Et la plupart de nos partenaires dans le réseau associatif confirment ces tendances: dans les domaines de l'aide alimentaire, des soins, ou encore de l'hébergement d'urgence, les demandes sont en augmentation.

Un nombre croissant de personnes migrantes ne font désormais à Genève que de très courts séjours, en raison notamment de l'impossibilité de trouver un logement et/ou un emploi convenables. Pour celles et ceux qui décident de rester, la précarité se traduit par des difficultés au quotidien.

Ainsi, nos consultant-e-s font par exemple souvent état de licenciements ou de pertes d'heures de travail, de salaires revus à la baisse, de chantages et d'abus divers, mais aussi de renonciation à des soins, etc. Pire encore, cette précarité entraîne également des conséquences à plusieurs niveaux. Ainsi, les personnes migrantes précaires voient leurs possibilités de regroupement familial se réduire drastiquement en raison de leur emploi (souvent jugé trop faiblement rémunéré), ou de leur logement (jugé trop exigu). Enfin, la précarité du logement force de nombreuses familles à déménager très fréquemment, et cette instabilité nuit à l'équilibre et au parcours scolaire des enfants.

Si les personnes migrantes sont parmi les plus vulnérables face à ces phénomènes, c'est aussi parce que leurs droits sont les premiers à être remis en cause par les politiques xénophobes et populistes. Dès lors, le CCSI a plus que jamais un rôle crucial à jouer pour exiger, comme il l'a toujours fait, le respect des droits acquis et pour défendre le principe d'égalité des droits pour toutes celles et tous ceux qui vivent en Suisse.

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES: ENFIN LE CHANGEMENT DE LOI!

Depuis des années, le groupe de travail « Femmes migrantes et violences conjugales », créé en 2009 sur impulsion du CCSI, dénonce la situation des femmes migrantes qui ne peuvent quitter un mari violent par crainte de perdre leur autorisation de séjour. Plusieurs comités onusiens avaient soutenu les revendications du groupe ces dernières années. La jurisprudence avait d'ailleurs déjà évolué dans la bonne direction, mais le changement de loi se faisait attendre.

Aujourd'hui, grâce à une nouvelle loi sur les mariages forcés adoptée par le Parlement en juin 2012, l'article 50 LETa a également été modifié. Dès lors, le droit au renouvellement de l'autorisation de séjour subsiste, en cas de divorce ou de séparation – et indépendamment de la durée de la vie commune – dans trois cas de figure: ainsi, le fait d'avoir été forcé-e à conclure une union, de se trouver dans une situation dans laquelle la réintégration dans le pays d'origine est compromise, ou encore d'avoir subi des violences conjugales, sont autant d'éléments qui suffiront désormais isolément à garantir le renouvellement du permis. Du fait de cette modification, l'une des revendications centrales du groupe de travail se trouve enfin satisfaite: les femmes victimes de violences conjugales ne devront plus remplir des conditions cumulatives pour voir leur permis renouvelé. En théorie, elles pourront donc envisager d'une manière plus sereine de quitter leur conjoint violent. Nous attendons impatiemment la mise en œuvre de ce changement, pour vérifier sa concrétisation dans la pratique par les autorités migratoires.

INTERDITS DE MARIAGE: LE COMBAT CONTINUE

Tout au long de l'année 2012, le CCSI a continué de lutter pour que le droit fondamental de toutes et tous au mariage soit respecté. Une modification légale entrée en vigueur en 2011 interdisait *de facto* le mariage aux personnes sans statut légal en Suisse. Mais ce changement a été contesté par divers biais devant les tribunaux, et leurs arrêts ont finalement contraint les offices cantonaux à assouplir leur pratique. Cependant, cette jurisprudence positive ne s'étant pas traduite dans la pratique de manière uniforme, il a fallu encore se battre, avec d'autres membres du Collectif de soutien aux sans-papiers, pour réclamer sa mise en œuvre, conformément à la volonté des juges. Ainsi, nous avons par exemple rencontré les autorités cantonales afin de nous assurer que le document demandé par les offices d'état civil pour la procédure de mariage soit établi dans les délais par l'Office de la Population, et que ce dernier n'exige pas des fiancés des conditions supplémentaires à celles fixées dans la jurisprudence. Les associations concernées restent attentives au respect du droit fondamental au mariage.

MIGRANT-E-S DU SUD DE L'EUROPE

Depuis un peu plus de deux ans, nous constatons une arrivée importante de migrant-e-s en provenance des pays du sud de l'Europe, principalement de l'Espagne et du Portugal. Alors qu'elle s'était faite marginale pendant de nombreuses années, la part des migrant-e-s en provenance de pays de l'Union européenne (UE) parmi les consultant-e-s du CCSI ne cesse de croître. En 2012, près du tiers des dossiers ouverts l'ont été au nom d'un-e citoyen-ne de l'UE, alors que cette part était de 14% en 2009.

Ces personnes quittent trop souvent leur pays avec des informations erronées (sur les possibilités de logement, de travail, d'accès aux soins, etc.). Une fois en Suisse, celles et ceux qui ne trouvent pas de travail, ou d'employeurs prêts à les déclarer, sont contraint-e-s – alors qu'ils-elles sont citoyen-ne-s de l'UE – à rester dans la clandestinité. En outre, bien qu'une partie de ces migrant-e-s communautaires soit qualifiée, la situation d'urgence dans laquelle ils-elles se trouvent les contraint parfois à accepter des conditions de travail et de formes d'emploi indignes. Sur le marché du travail, cela se traduit par une forte pression à la baisse sur les salaires. Dès lors, la situation des personnes migrantes présentes à Genève depuis un certain temps – qui, avant cette nouvelle arrivée, occupaient ces emplois pour des salaires plus élevés – tend également à se précariser, générant à son tour concurrence et rivalités entre les différentes communautés de migrant-e-s.

Les migrant-e-s du sud de l'Europe rencontrent également de graves difficultés dans le domaine de la santé et du logement. En effet, une partie de ces personnes arrive à Genève, parfois en famille, sans avoir de solution de logement. Elles s'adressent donc aux structures d'hébergement d'urgence, qui sont surchargées et ne peuvent les accueillir que pour une durée limitée. Les plus chanceux trouvent une chambre, ou sont hébergés par des amis, alors que d'autres sont contraints de dormir provisoirement dans la rue ou dans leur voiture. Par ailleurs, les citoyen-ne-s européen-ne-s qui n'ont pas d'assurance maladie n'ont souvent qu'un accès limité aux soins: considérant qu'ils-elles y bénéficient en théorie de la sécurité sociale, on tend à leur conseiller de rentrer au pays pour avoir accès aux soins. Tous ces éléments plongent les familles dans une précarité importante.

Pour le Centre, l'impact de ces nouvelles arrivées est visible tant à l'accueil que dans les permanences. Ces dernières constatent notamment qu'en raison de la grande précarité dans laquelle elles se trouvent soudainement plongées, certaines familles ne font à Genève que des séjours de très courte durée, ce qui a pour conséquence de générer des ouvertures et des fermetures de dossiers en succession rapide. Comme il l'a fait pour d'autres migrant-e-s auparavant, le CCSI continue quant à lui d'accompagner de son mieux ces personnes et de les aider à défendre leurs droits, sans distinction aucune.

